

Finistère : la centrale au gaz de Landivisiau sera mise en service ce jeudi

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour à l'instant

▶ [Écouter cet article](#) ⓘ

00:00/02:18



La centrale de Landivisiau, dans le Finistère. FRED TANNEAU / AFP

Empêtré dans une bataille juridique, le projet avait pris beaucoup de retard. Les opposants au projet ont tenté de faire annuler l'arrêté ministériel autorisant son exploitation.

La centrale électrique alimentée par le gaz de TotalEnergies à Landivisiau, dans le Finistère, contestée pendant dix ans par des associations écologistes, sera mise en service jeudi, a-t-on appris mercredi auprès du fournisseur alternatif d'énergie. «*La mise en service commercial de la centrale de Landivisiau est prévue pour ce jeudi 31 mars*», a indiqué à l'AFP le groupe. «*La centrale est fonctionnelle depuis cet hiver où, durant et en parallèle aux derniers tests, elle a pu soutenir le réseau électrique breton*», a précisé la même source.

Cette centrale à cycle combiné au gaz naturel utilise pour produire de l'électricité une turbine alimentée en gaz naturel, dont la combustion avec l'oxygène de l'air entraîne un alternateur. La récupération de la chaleur des gaz de combustion sortant de la turbine produit par ailleurs de la

vapeur. Cette vapeur entraîne une turbine qui, couplée au même alternateur, produit à son tour de l'électricité.

Une centrale pour l'approvisionnement de la Bretagne

Dépourvue de centrale nucléaire, la Bretagne ne produit qu'environ 10% à 15% du courant qui y est consommé et importe l'essentiel des régions voisines. Pour remédier à cette situation, un Pacte électrique breton conclu en 2010 prévoyait de nouvelles sources de production d'électricité, dont la centrale de Landivisiau, de 400 mégawatts, construite par Siemens. «*La centrale est nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement électrique de la péninsule bretonne*», a réitéré mercredi TotalEnergies.

Centrale de Landivisiau: Siemens reçoit une commande de 450 millions d'euros

Empêtré dans une bataille juridique, le projet avait pris beaucoup de retard : la centrale devait initialement être mise en service à l'hiver 2016-2017. Les opposants au projet avaient notamment tenté de faire annuler l'arrêté ministériel du 10 janvier 2013 autorisant TotalEnergies à exploiter une telle centrale. Ils mettaient notamment en avant la présence d'une espèce protégée, l'escargot de Quimper, sur le site retenu, tout en évoquant un projet «*inutile*» et «*coûteux*».

À VOIR AUSSI - Nucléaire: L' État a-t-il saboté la filière ?